

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 12 avril 2018

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 23
excusés : 3 dont 3 procurations
absent : 1



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Budget Primitif 2018

3-2. Vote des taux d'imposition 2018

M. le Maire expose :

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au Budget Primitif 2018, la Municipalité propose d'appliquer, pour contribuer à l'équilibre budgétaire, une augmentation différenciée des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties, soit :

	2018	2017	Variation des taux
Taxe d'Habitation	20,47%	20,11%	+1,8%
Foncier Bâti	10,16%	9,82%	+3,5%
Foncier Non Bâti	41,98%	41,24%	+1,8%

Le Conseil Municipal :

- ↙ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↙ vu les propositions formulées par la Commission communale des Finances en date du 8 mars 2018 ;
- ↙ vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 22 mars 2018 ;

- ↵ vu les recettes et dépenses prévues au Budget Primitif 2018 ;
- ↵ par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme BUCHER, M. GIOVANNONI, M. MOSER, M. THERY et M. ULRICH) ;
- décide de fixer les taux d'imposition de 2018 de la commune VILLAGE-NEUF comme suit :
 - ⇒ Taxe d'Habitation :20,47%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties10,16%
 - ⇒ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties41,98%
- constate que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

	Bases 2017 prévisionnelles (€)	Bases 2018 prévisionnelles (€)	Variation des bases (%)	Taux 2018	Produit 2018 (€)
Taxe d'Habitation	5 516 000 €	5 747 000 €	4,19%	20,47%	1 176 411 €
Foncier Bâti	9 339 000 €	9 730 000 €	4,19%	10,16%	988 568 €
Foncier Non Bâti	55 200 €	55 000 €	-0,36%	41,98%	23 089 €
				TOTAL	2 188 068 €

 Pour extrait conforme :
 Village-Neuf, le 16 avril 2018

Le Maire :



[Signature]
 Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
 A compter du 17 avril 2018

Village-Neuf, le 17 avril 2018



Le Maire :
 Bernard TRITSCH

[Signature]